



Commune d'Oron
Grand-Rue 6
1607 Palézieux

EXTRAIT
du Procès-verbal de la séance tenue le lundi 24 juin 2024
à la grande-salle d'Ecoteaux

Présidence : M. André Locher
Scrutateurs : Mme Maude Chollet
M. Victor Agassiz
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

ÉLECTIONS AU BUREAU DU CONSEIL POUR LA PÉRIODE 2024-2025 :

M. YVAN BOURGEOIS ÉLU PRÉSIDENT

MME ANOUK HUTMACHER EST ÉLUE VICE-PRÉSIDENTE

MME MAUDE CHOLLET ET SYLVIANE REY SONT ÉLUES SCRUTATRICES

MMES SYLVIE CHAPUIS ET TINA ZAUGG SONT ÉLUES SCRUTATRICES-SUPPLÉANTES

MME MAUDE CHOLLET EST ÉLUE SECRÉTAIRE SUPPLÉANTE

LE PREAVIS MUNICIPAL N° 07/2024 : RÉFECTION ET AGRANDISSEMENT DU STAND DE TIR DE PALEZIEUX EST RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR PAR LA MUNICIPALITÉ

LE CONSEIL DÉCIDE :

D'accepter le préavis municipal N° 02/2024 : Rapport de gestion 2023, soit :

- D'accepter le rapport de gestion 2023 tel que présenté.

LE CONSEIL DÉCIDE :

D'accepter le préavis municipal N°10/2024 : Réaménagement du cimetière d'Oron-la-Ville, soit :

- D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au compte « 4400.3145.02 », de CHF 46'501.10 TTC, pour le réaménagement du cimetière d'Oron-la-Ville.
- De l'autoriser à financer ce montant selon les modalités proposées.



LE CONSEIL DÉCIDE :

D'accepter le préavis municipal N° 03/2024 : Comptes 2023, soit :

- D'accepter les comptes 2023 tel que présenté.

LE CONSEIL DÉCIDE :

D'accepter le préavis municipal N° 04/2024 : Remplacement de certains tronçons du collecteur EC communal de la Rte du Village à Bussigny-sur-Oron, soit :

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 123'500.- TTC, pour le remplacement de certains tronçons du collecteur EC communal de la Rte du Village à Bussigny-sur-Oron ;
- De l'autoriser à financer ce montant selon les modalités proposées ;
- De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

LE CONSEIL DÉCIDE :

D'accepter le préavis municipal N° 05/2024 : Crédit d'étude complémentaire au préavis 09/2017 pour la réfection de la chaussée, l'aménagement d'un giratoire définitif, la création de 2 arrêts de bus, la refonte du stationnement et des réseaux souterrains, Au Bourg et à la Pl. du Carroz d'Oron-la-Ville, soit :

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude complémentaire au préavis 09/2017 de CHF 316'000.- TTC, pour la réfection de la chaussée, l'aménagement d'un giratoire définitif, la création de 2 arrêts de bus, la refonte du stationnement et des réseaux souterrains, Au Bourg et à la Pl. du Carroz d'Oron-la-Ville ;
- De l'autoriser à financer ce montant selon les modalités proposées ;
- De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.





LE CONSEIL DÉCIDE :

D'accepter le préavis municipal N° 06/2024 : Réfection de l'Auberge communale de Palézieux-Village soit :

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF150'000.- TTC, pour la réfection de l'Auberge communale de Palézieux-Village ;
- De l'autoriser à financer ce montant selon les modalités proposées ;
- De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

LE CONSEIL DÉCIDE :

D'accepter le préavis municipal N° 08/2024 : Crédit d'étude pour le pont des Oschettes à Oron-le-Châtel, soit :

Amendement du groupe PS et Sympathisants au rapport de la commission ad hoc : Nous demandons à la Municipalité d'intégrer à l'étude de l'aménagement d'infrastructures le long de la route cantonale pour les cycles et les piétons, en continuité de l'aménagement réalisé entre Oron-la-Ville et Oron-le-Châtel.

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 100'000.- TTC, pour l'établissement du projet des travaux de maintenance du pont des Oschettes à Oron-le-Châtel (phase 2 : maintenance de l'ouvrage, partie étude) ;
- De l'autoriser à financer ce montant selon les modalités proposées ;
- De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.





LE CONSEIL DÉCIDE :

D'accepter le préavis municipal N° 09/2024 : Demande de crédit d'investissement pour le renouvellement de diverses conduites de distribution d'eau soit :

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF3'590'000.- TTC, pour le renouvellement de diverses conduites de distribution d'eau soit ;
- De l'autoriser à financer ce montant selon les modalités proposées ;
- De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

La Municipalité répond à l'interpellation de Mme Hutmacher : Pour une chambre funéraire à disposition de la population d'Oron.

La réponse de la Municipalité est acceptée par Mme Hutmacher.

"Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art.110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie)"

Ainsi fait et rédigé sous le sceau du Conseil Communal, le 26 juin 2024

Au nom du Conseil communal

Le Président	La Secrétaire
 André Locher	 Lorraine Bard

